

SNUDI FO 13



L'ÉCOLE *Syndicaliste* des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 – Fax : 04 91 33 55 62

Directeur Publication : Louis BERNABEU (Imprimé sur Offset au siège)

N° CPPAP : 1107 S 06275 ISSN : 0980 7586

BULLETIN N° 83

1 euro

juin- juillet 2003

Dispensé de timbrage

Marseille St Ferreol

Nos revendications demeurent

- **Retrait de la réforme Fillon sur les retraites**
- **Maintien intégral du code des pensions**
- **37,5 annuités pour tous, public privé**
- **Retrait de la loi de régionalisation**
- **Maintien de tous les personnels comme fonctionnaires d'état**
- **Non à l'autonomie des établissements et aux réseaux d'écoles**
- **Aucun licenciement d'AE, de contractuels, MI-SE**

Les enseignants ont montré leur détermination pour les faire aboutir à travers la grève et les manifestations toujours plus massives.

Avec les salariés des autres secteurs, ils ont exprimé une aspiration :

Seule la grève générale interprofessionnelle fera reculer le gouvernement, permettra le retrait de ces plans et l'ouverture de réelles négociations.

La Confédération FORCE OUVRIERE a ouvert cette perspective, puis a proposé aux autres directions nationales d'y appeler dans l'unité.

Rien n'est réglé !

Les ministres FERRY, DARCOS n'ont rien abandonné sur les plans de régionalisation et de transferts des personnels.

Le gouvernement persiste ! Pour satisfaire les critères européens de réduction des dépenses publiques, c'est l'ensemble de toute la protection sociale collective qui est visée.

Avec les retraites, c'est demain l'Assurance Maladie.

Nous ne laisserons pas détruire tous nos droits, acquis par des décennies de lutte syndicale.

Pour organiser la résistance, la question est posée à chaque enseignant de rejoindre le syndicalisme interprofessionnel.

L'autonomie des enseignants n'est plus d'actualité.

Notre place est au côté des salariés du privé et du public dans une confédération indépendante.

**Rejoignez la Confédération Force Ouvrière,
Adhérez au SNUDI-FORCE OUVRIERE !**

FORCE OUVRIERE PROPOSE LA GREVE GENERALE DANS L'UNITE D'ACTION

Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale du 10 juin

Réunie à Paris le 10 juin 2003, jour où, à nouveau, sur tout le territoire, les salariés ont manifesté et cessé le travail, la Commission exécutive de la CGT-Force Ouvrière dénonce le mépris gouvernemental vis à vis des millions de salariés qui, depuis des semaines refusent de manière déterminée la contre – réforme du gouvernement et exigent une autre réforme, basée sur une répartition différente des richesses garantissant la solidarité et le respect des valeurs républicaines.

Constructive dès le début, avant l'annonce officielle du contenu du projet de loi, l'expression syndicale s'est confrontée à une rigidité gouvernementale qui s'est caractérisée par un refus de voir, d'entendre, de négocier, préférant de manière préméditée la communication au dialogue, la politisation à la négociation. Aujourd'hui, alors que le débat s'ouvre au Parlement, la Commission exécutive de la CGT-FO décide d'adresser aux groupes parlementaires une lettre exposant les analyses, positions et revendications de la CGT-FO et demande à ses unions départementales de la faire valoir localement aux parlementaires.

Elle demande par ailleurs aux pouvoirs publics, au titre de la démocratie, d'accepter le principe d'un débat télévisé à une heure de grande écoute.

Pour la commission exécutive, face à un problème de société, aucune réforme ne peut être présentée comme étant la seule possible. Des alternatives existent, la négociation et le débat étant démocratiquement à même de dégager des solutions.

Considérant que par son comportement, le gouvernement s'inscrit dans une logique de tensions accrues en misant sur le pourrissement du conflit et l'utilisation de mesures répressives – ce qui aura des conséquences en terme de démocratie et de cohésion républicaine –

La Commission Exécutive Confédérale déclare que seule la grève générale interprofessionnelle, menée dans l'unité d'action pourrait amener le gouvernement à la table des négociations.

Cette déclaration vaut mandat pour la délégation FO qui se rendra à la réunion des organisations syndicales.

Force ouvrière :

Une confédération démocratique à l'écoute des salariés pour faire reculer le gouvernement sur leurs revendications.

Quelques dates :

5 mai : La fédération FO de l'enseignement appelle à la grève totale de l'éducation jusqu'au retrait des plans.

12 mai : le congrès du SNUDI-FO 13 considère que l'heure n'est plus aux "temps forts", appelle à amplifier la mobilisation pour la grève générale interprofessionnelle.

13 mai : appel interprofessionnel des confédérations., 2 millions de manifestants en France.

La CGT donne rendez-vous au dimanche **25 mai !**

Le **15 mai**, la CFDT signe la réforme Fillon !

L'Union Départementale FO propose une manifestation interprofessionnelle le **27 mai**, et est mandatée pour la grève générale.

Le **26 mai** le congrès départemental de la Fédération Générale des Fonctionnaires adopte une résolution pour la construction de la grève générale.

Le **5 juin**, le congrès national de la FGF FO réuni à Angers considère que l'appel à la grève doit être maintenant lancé par la confédération FO.

Le **10 juin**, la commission exécutive confédérale mandate Marc Blondel pour proposer aux autres confédérations et fédérations l'appel à la grève générale.

Le **12 juin**, au Meeting de Marseille devant 200 000 manifestants, le secrétaire général de FO fidèle à son mandat soumet cette proposition. Les autres dirigeants ne répondent pas à cette proposition.

La question de la grève générale dans l'unité reste toujours posée.

Cette volonté, les syndicats FO l'ont faite remonter dans leurs instances.

La meilleure manière que la grève générale se réalise passe par le renforcement du syndicalisme libre indépendant et confédéré incarné par Force Ouvrière.

A propos des journées de grève

Retenues pour fait de grève :

Avec la Confédération FO, le BN du SNUDI FO dénonce les tentatives d'intimidation, les pressions, voire la répression qui s'installe aujourd'hui contre les salariés en grève.

Comme le souligne la CGT FO " le gouvernement porte l'entière responsabilité de la situation sociale actuelle par un projet contesté et désapprouvé par la majorité de la population. (...) et les nombreux préavis de grève déposés par les fédérations syndicales n'ont jamais été mis à profit par les directions des ministères pour engager les négociations. "

Pour le BN, les récentes déclarations du ministre de l'Education nationale et de ses collaborateurs expliquant que " le principe de retenue de salaire pour fait de grève n'était pas négociable " constitue un grave précédent qui risque de compromettre durablement le climat social dans l'Education nationale.
Le gouvernement aurait tort de persister dans son refus de toute négociation.

Le BN du SNUDI FO mandate le SN pour intervenir avec la FNEC FP FO auprès des pouvoirs publics afin que s'ouvrent, comme c'est l'usage, et comme ce fut le cas en 1995, en 2000 et pour toutes les grèves prolongées précédentes, une négociation sur le nombre de jours effectivement prélevés et sur l'étalement de ces prélèvements.

Le Président de la République ayant déclaré lors du congrès de la mutualité française qu'il n'y avait ni vainqueurs ni vaincus dans ce conflit, le BN mandate le SN pour rédiger avec la FNEC une lettre ouverte à M Chirac lui demandant d'user de toute l'autorité que lui confère sa charge pour que les négociations s'ouvrent sans délais.

Intersyndicale 1^{er} degré Consigne pour les journées de grève :

1. Nous avons rappelé à l'IA qu'il appartient normalement à l'administration de faire la preuve que ses agents sont en grève.
2. Nous avons contesté l'enquête collective du mois de juin qui demandait de plus au directeur de la signer alors qu'il n'est pas notre supérieur hiérarchique.
3. Nous avons proposé aux collègues de faire une déclaration individuelle globalisant les jours pour les mois de mai (pour ceux qui n'ont pas renvoyé l'enquête de mai et) juin 03 :

" Je soussigné Mme (M.)....., école..., identifiant de l'école, déclare avoir effectué mon service durant le(s) mois de (mai et) juin à l'exception de jours, jours durant lesquels j'ai continué à défendre le service public d'éducation. "

Marseille, le ... et signature.

Rencontres avec le ministère

↓ Envoyer le double au syndicat ! ↓

Compte-rendu de la table ronde du 10 juin 03 au ministère :

La question des examens : La FNEC FP FO a exprimé son inquiétude et celle de tous les enseignants à l'approche des échéances des examens. Exprimant à la fois le souci de préserver le baccalauréat et les examens et l'exercice du droit de grève, la fédération a demandé une nouvelle fois aux ministres le report des examens. Le ministre a répondu que ceci était " inenvisageable ".

Les revendications des personnels : la fédération a entendu les propositions du ministère :

Toutes les dispositions de l'avant projet de loi de décentralisation sont maintenues !

- création d'un cadre d'emploi spécifique pour les personnels TOS qui sera débattu avec les syndicats dès la semaine prochaine
- les COP, assistantes sociales, médecins scolaires " liés à l'acte pédagogique " resteraient fonctionnaires d'Etat mais leurs missions seront transférées, " nous maintenons les groupes de travail prévus pour organiser des services publics régionaux "
- concernant les personnels administratifs " la discussion reste ouverte pour les personnels qui gèrent les TOS "
- maintien de l'expérimentation de l'autonomie des établissements,
- maintien du dispositif des assistants d'éducation,
- maintien des dispositions du projet de loi sur les retraites.

Les ministres ont demandé aux organisations syndicales " d'enrichir le projet du gouvernement " !

Comment parler alors d'avancées ?

Pour la FNEC FP-FO, tout ceci ne pouvait pas constituer une base de négociations puisque le préalable imposé par les ministres serait l'acceptation des projets gouvernementaux dont plus que jamais, nous demandons le retrait. La fédération a réaffirmé, s'appuyant sur le mandat de la confédération que seule la grève générale interprofessionnelle, menée dans l'unité d'action, pourrait amener le gouvernement à la table des négociations !

Les audiences prévues par le ministère :

- 16 juin, bilatérale, transfert des TOS et le projet de loi sur la décentralisation
- 17 juin, les " fins de carrière " (toutes les Fédérations)
- 19 juin, la future loi d'orientation sur l'Ecole (toutes les Fédérations)
- 20 juin, plénière : le transfert des TOS et la décentralisation
- 24 juin, " l'évolution des carrières ".

Pour chacune d'entre elles, la fédération a un mandat clair, qui s'appuie sur la volonté des personnels, exprimée massivement dans les grèves et les manifestations, de défendre leurs revendications. : **retrait de la loi de décentralisation-régionalisation**, aucun transfert, retrait du transfert des 90 000 TOS, refus de l'autonomie des établissements, refus du licenciement des A-E, défense de tous les droits et garanties, **retrait du projet de loi Fillon**, 37,5 pour tous, public et privé.

La section tient à votre disposition le compte-rendu complet de chaque entrevue.

La section du SNUDI-FO des Bouches du Rhône dans la grève

✂ La section du SNUDI FO est intervenue dans toutes les structures départementales et nationales FORCE OUVRIERE pour que la Confédération Générale du Travail FO appelle à la grève générale interprofessionnelle jusqu'au retrait des plans et s'adresse aux autres fédérations et confédérations dans ce sens, parce ce que c'est ce qu'exigeaient les personnels et la gravité de la situation.

✂ Les syndiqués du SNUDI FO sont intervenus, avec leurs collègues dans leurs écoles, dans les AG de grévistes, dans les AG de secteurs, à chaque étape, pour :

- la **définition claire des revendications unifiant les personnels** :
 - le retrait de la loi de régionalisation-décentralisation qui se traduit concrètement dans l'enseignement par : le transfert de personnels aux collectivités territoriales (TOS, COPsy, Médecins scolaires, Assistantes sociales), la liquidation du statut de fonctionnaire-stagiaire de MI-SE, la mise au chômage des AE, le projet de création de réseaux d'écoles autonomes gérés par des conseils d'administration dans lesquels les élus locaux auraient la majorité absolue, l'autonomie des universités,
 - le retrait du plan Fillon-Raffarin, le maintien de notre régime particulier de retraite (Code des pensions), partie intégrante de notre statut de fonctionnaires d'État : 37,5 annuités de cotisation pour un taux minimum de 75 % du traitement brut des six derniers mois ; le retour aux 37,5 annuités pour les salariés du Privé ; retraite à taux plein à 60 ans ;
- la **définition de l'objectif de la grève** : le retrait des plans gouvernementaux comme préalable à toutes négociations et les propositions des ministres qui demandent, dans les entrevues, aux syndicats " d'enrichir les projets gouvernementaux " en confirme plus que jamais la nécessité,
- des **adresses aux fédérations et confédérations** afin qu'elles lancent un appel clair à la grève générale interprofessionnelle, dans l'unité d'action,
- l'**organisation et la structuration de la grève** à tous les niveaux avec des **délégués élus et mandatés** de chaque établissement qui puissent se réunir avec les organisations syndicales pour débattre sereinement et décider démocratiquement des actions et de la suite du mouvement.

Certes, à cette étape, nous n'avons pas obtenu satisfaction. Mais toutes ces questions restent aujourd'hui entièrement posées ! Pour la préparation des batailles futures, renforcez le syndicalisme confédéré indépendant :

ADHEREZ au SNUDI FORCE OUVRIERE !

SNUDI-FO 13 Cotisations 2003 *(50% déductibles des impôts)*

● **Cotisation de base** [composée de la carte annuelle (19 euros) + 12 timbres mensuels (fonction de l'échelon)]

| Echelons | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Instituteurs | | | | 115 € | 118 € | 121 € | 127 € | 133 € | 139 € | 151 € | 163 € |
| Profs des Ecoles | 109 € | 115 € | 121 € | 133 € | 139 € | 145 € | 151 € | 163 € | 175 € | 187 € | 199 € |
| P.E. hors classe | 157 € | 175 € | 187 € | 199 € | 211 € | 223 € | 235 € | | | | |

| | | | |
|---------------------------|----------------|----------------------|---------------------|
| Mi-temps :Demi-cotisation | Retraité :73 € | Aide Educateur :73 € | Etudiant IUFM :19 € |
|---------------------------|----------------|----------------------|---------------------|

● Majorations

| | |
|--------------------------------|------------------------------|
| Instituteurs AIS et IMF | + 4 € |
| Instituteurs IMF IEN - IMF CPD | + 10 € |
| Chargé d'école | + 2 € |
| | Directeur 2-4 classes |
| | + 6 € |
| | Directeur 5-9 classes |
| | + 10 € |
| | Directeur 10 classes et plus |
| | + 13 € |

✂
Cotisation de base + **Majoration** = €

Bulletin d'adhésion

Nom et Prénom

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :

Fonction, Ecole :

..... **Echelon:**..... PE /Instit.

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

- Chèques à l'ordre de " SNUDI FO ", plusieurs chèques possibles (jusqu'à 10), prélèvement aux dates que vous indiquerez.
- Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en temps utile.